Nations Unies S/PV.5251



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5251e séance

Lundi 29 août 2005, à 10 heures
New York

Président :	M. Oshima	(Japon)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Aho-Glele
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chine	M. Zhang Yishan
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Olson
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de Revière
	Grèce	M. Vassilakis
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	Mme Taj
	Roumanie	M. Dumitru
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston

Ordre du jour

La situation au Timor-Leste

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (S/2005/533)

05-47438 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor-Leste

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (S/2005/533)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de Timor-Leste une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Guterres (Timor-Leste) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Sukehiro Hasegawa, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste et chef de mission du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Hasegawa à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/533, qui contient le rapport intérimaire du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Sukehiro Hasegawa, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste et chef de mission du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste. Je lui donne à présent la parole.

M. Hasegawa (*parle en anglais*) *:* C'est un privilège pour moi que de prendre la parole à la présente séance du Conseil de sécurité, d'abord pour l'informer de la récente évolution de la situation politique et des conditions de sécurité, et ensuite, des progrès réalisés dans les trois domaines d'intervention prescrits au cours des trois derniers mois, depuis la création du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) en mai 2005.

Depuis le règlement pacifique du différend opposant l'Église et le Gouvernement en mai, dans l'ensemble, la situation au Timor-Leste est restée calme et stable. Il n'y a guère eu d'incidents aux frontières ou de problèmes de sécurité. Toutefois, il y a eu des incidents isolés entre des groupes d'arts martiaux et des groupes politiques. En raison des heurts entre les groupes d'arts martiaux, le Président Gusmão les a réunis pour qu'ils signent une déclaration par laquelle ils se sont engagés à mettre fin aux actes de violence. À la suite des activités des groupes politiques, essentiellement dans le district de Baucun, la police a saisi des armes et détenu certains de leurs membres pour les interroger.

S'agissant de l'évolution de la situation politique, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que lors des élections de *suco*, qui ont eu lieu pendant la période considérée, le scrutin s'est déroulé dans l'ordre et dans le calme, et la participation des électeurs dans les six districts du sud et du sud-ouest a été importante. La dernière série d'élections locales se déroulera à la fin du mois de septembre dans les districts de Dili et de Liquica. Comme les élections locales touchent à leur fin, le public s'intéresse de plus en plus aux élections présidentielle et parlementaires nationales qui doivent se tenir dans 18 mois. Le Président Gusmão et le Premier Ministre Alkatiri ont tous deux récemment demandé que l'ONU aide à rédiger des lois électorales afin que soit mis en place un cadre juridique pour des élections nationales. En outre, les autorités timoraises ont demandé une aide extérieure pour mettre en place des systèmes de gestion des bases de données et un appui administratif. Le Président (parle en anglais) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai qu'étant donné que des élections libres et régulières détermineront la viabilité de la démocratie, je crois que l'ONU devrait assurer toute l'assistance nécessaire,

comme l'a proposé le Secrétaire général dans son rapport (S/2005/533).

Comme le prévoit la Constitution, le Conseil supérieur de défense et de sécurité et le Conseil d'État ont tous deux été établis au mois de mai, donnant au Président la base institutionnelle supplémentaire nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions de chef d'État. La restructuration du Gouvernement a été annoncée le 28 juin, et les nouveaux membres du Cabinet ont prêté serment le 29 juillet. Le Cabinet comprend à présent cinq nouveaux ministres et cinq secrétaires d'État pour la coordination des activités de développement dans quatre régions et dans la zone autonome d'Oecussi.

Sur le front diplomatique, les relations du Timor-Leste avec l'Australie et l'Indonésie continuent de se développer. Un accord entre le Timor-Leste et l'Australie sur le partage des ressources pétrolières et gazières de la mer du Timor est sur le point d'être conclu. Lors de la réunion de la Commission ministérielle mixte tenue entre l'Indonésie et le Timor-Leste en juillet, les deux pays ont convenu de conclure un accord sur les 4 % restants de leur frontière commune. À la suite de l'accord provisoire sur la frontière signé en avril 2005 pendant la visite du Président indonésien Yudhoyono au Timor-Leste, les deux pays ont mis en marche le processus de démarcation des frontières en procédant à des relevés dans des endroits précis. En outre, le Timor-Leste et l'Indonésie ont mis en place la Commission bilatérale vérité et amitié.

De nouvelles possibilités et de nouveaux défis se sont faits jour dans le domaine économique. Les recettes provenant des ressources pétrolières et gazières de la mer du Timor ont commencé à entrer et compensent la réduction de l'aide budgétaire accordée par les partenaires de développement. Le Gouvernement a promulgué des lois afin d'instaurer une bonne gestion des ressources pétrolières pour le bien des générations actuelles et, surtout, futures. À la suite d'un processus minutieux de consultations publiques, le Parlement national a voté à l'unanimité trois lois, à savoir la loi sur le fonds pétrolier et la loi sur la fiscalité du pétrole le 13 juillet, et la loi sur les activités pétrolières le 23 août. Les conseillers civils du BUNUTIL ont joué un rôle important dans la formulation de ces lois et dans la mise en œuvre du Fonds pétrolier lui-même. En outre, des lois sur l'investissement intérieur et extérieur, promulguées le 27 mai, devraient encourager l'investissement étranger direct au Timor-Leste.

Je voudrais passer maintenant à l'état d'exécution du mandat du BUNUTIL dans les trois domaines respectifs définis dans la résolution 1599 (2005). Le premier élément est l'appui aux institutions d'État essentielles par la mise à disposition de 45 conseillers civils. Ces conseillers ont continué à jouer un rôle clef, non seulement pour aider et former leurs homologues timorais, mais également en lançant des activités officielles de formation universitaire, en particulier dans le secteur de la justice.

Je suis heureux de signaler que grâce aux efforts inlassables des conseillers civils du BUNUTIL, leurs homologues timorais ont pris un contrôle accru des responsabilités fonctionnelles assumées par leurs bureaux. Pourtant, l'efficacité des conseillers civils du BUNUTIL pour ce qui est du transfert des compétences et des savoirs, a souffert de l'insuffisance d'une capacité nationale minimum dans des domaines très spécialisés et techniques tels que les secteurs de la justice et des finances, ainsi que des difficultés auxquelles faisaient face les institutions publiques pour mettre en place et en œuvre un système viable de développement professionnel. Ces défis exigent un appui concerté et bien coordonné de la communauté internationale.

À cet égard, le BUNUTIL a élaboré une nouvelle stratégie, en consultation étroite avec les parties prenantes, sur la meilleure façon de renforcer les capacités des institutions clefs d'un État souverain chargées de l'administration publique, du maintien de l'ordre, de la justice, du respect des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique. Un dialogue constructif a été engagé pour veiller à ce que le Timor-Leste soit en mesure d'assumer la responsabilité qui consiste à poursuivre seul le développement de ses propres capacités institutionnelles dans le cadre de l'aide au développement durable d'ici à fin mai 2006.

La première réunion du Groupe consultatif a été convoquée le 28 juin; ouverte par le Président et présidée par le Premier Ministre et moi-même, elle avait pour but de déterminer la démarche stratégique qui s'impose pour accroître le soutien au renforcement des capacités institutionnelles. Elle a été suivie d'une série de réunions d'examen et de coordination des politiques destinées à déterminer les besoins précis en matière de renforcement des capacités institutionnelles

dans les domaines respectifs, tels que la gestion financière, l'administration des douanes et l'élaboration de la législation nécessaire.

Je passe maintenant à la deuxième composante, c'est-à-dire l'appui à la mise en place de la police nationale et à l'étoffement du Groupe des gardes frontière par la mise à disposition de 60 conseillers en formation de la police et 15 conseillers en formation militaire. Les conseillers militaires et de la police du BUNUTIL ont procédé à des évaluations conjointes de chaque unité avec leurs homologues timorais pour mesurer les capacités actuelles de la police et planifier une stratégie de développement de ses effectifs. Cette opération constitue en soi un processus de renforcement des capacités, en permettant de former la police timoraise à évaluer ses besoins et à formuler des plans en fonction de ces besoins.

La deuxième réunion du Groupe consultatif de toutes les parties prenantes, tenue le 26 juillet, a examiné les quatre piliers de cette stratégie conjointe de mise en place de la police, à savoir la déontologie, l'amélioration des compétences stratégiques, l'intégration avec les activités appuyées sur le plan bilatéral et l'efficacité de la gestion des frontières.

Je suis heureux de pouvoir dire que les 15 conseillers en formation militaire mènent actuellement un programme de formation du Groupe des gardes frontière, en collaboration étroite avec les conseillers de police du BUNUTIL. Cette formation porte sur un vaste éventail de compétences en matière de gestion des frontières, de façon à permettre au Groupe des gardes frontière de disposer des capacités et de la confiance nécessaires pour coopérer de façon professionnelle avec ses homologues de l'armée indonésienne. Après cette phase de formation, les conseillers en formation militaire procèderont à un examen complet des compétences du Groupe des gardes frontière pour confirmer sa capacité à travailler sans le concours des Nations Unies.

Je passe maintenant à la troisième composante, c'est-à-dire l'appui au respect des règles de gouvernance démocratique et des droits de l'homme par la mise à disposition de 10 spécialistes des droits de l'homme. L'un des volets les plus importants du mandat du BUNUTIL a consisté à affecter six spécialistes des droits de l'homme dans les diverses institutions publiques, à savoir le Bureau du Premier Ministre, le ministère des affaires étrangères, le ministère de l'intérieur et de la défense, le ministère de l'éducation, le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice, et le Parlement, afin d'en renforcer les capacités en matière de protection et de défense des droits de l'homme à tous les niveaux. Nous avons également affecté cinq spécialistes nationaux des droits de l'homme dans les institutions publiques appelées à jouer un rôle croissant dans la transition vers un développement durable des droits de l'homme au Timor-Leste. Je tiens à souligner que je suis personnellement de près l'évolution de la situation dans ce domaine et que nous maintenons un dialogue vigoureux et constructif avec les principaux acteurs du Gouvernement et de l'État à l'appui de ces efforts.

J'ai le grand plaisir d'informer les membres que le Médiateur (Provedor) pour les droits de l'homme et la justice, que nous attendions depuis longtemps a récemment prêté serment devant le Parlement. C'est là une étape importante vers le renforcement de la transparence et de la responsabilisation dans la fonction publique, non seulement en ce qui concerne les droits de l'homme, mais également la lutte contre la corruption. Le BUNUTIL apportera un soutien maximal au renforcement des capacités techniques et opérationnelles du Bureau du Médiateur ainsi qu'aux bureaux de l'Inspecteur général et du Procureur général. Le BUNUTIL est également prêt à apporter son concours à l'élaboration de la législation indispensable à la création de la Haute Cour administrative en matière de fiscalité et d'audit, prévue par la Constitution, et d'autres tribunaux administratifs de première instance.

Couronnant quatre ans de travail, la Commission accueil, vérité et réconciliation met la dernière main à son rapport final, qui sera transmis au Président et au Parlement, puis au Secrétaire général, fin octobre. On trouvera dans le rapport des recommandations détaillées, y compris sur les mesures supplémentaires à prendre sur les plans de la justice, de la réconciliation et de l'aide aux victimes des violations passées des droits de l'homme.

Avant de terminer cette présentation liminaire du rapport, je voudrais informer les membres sur la suite donnée au processus relatif aux crimes graves. Le BUNUTIL a établi une copie de tous les dossiers constitués par le Groupe des crimes graves avec l'aide d'experts du Département de la gestion des Nations Unies. Nous examinons actuellement avec le Gouvernement timorais le projet d'accord sur la

conservation des dossiers de crimes graves, lesquels, une fois l'accord signé, pourraient être envoyés au siège des Nations Unies pour y être conservés et archivés en lieu sûr.

Concernant le processus relatif aux crimes graves proprement dit, le système judiciaire national a fait la preuve de ses capacités d'action à l'occasion du retour d'un ancien milicien qui avait été mis en accusation dans le cadre de ce processus au Timor-Leste. Les premières audiences préliminaires se sont tenues le 4 août et le tribunal du district de Dili a programmé un procès pour le 3 septembre. En ce qui concerne le suivi du rapport de la Commission d'experts, le Secrétaire général a mis à la disposition des membres un exemplaire du rapport (S/2005/458) qu'ils peuvent examiner. J'attends avec intérêt les délibérations du Conseil de sécurité et ses conseils en temps voulu.

Je dois également ajouter qu'en l'absence d'une force de sécurité des Nations Unies, la sécurité du personnel des Nations Unies reste une grande source de préoccupation et un important problème à régler par le BUNUTIL. À cet égard, des mesures de sécurité ont été mises en place dans le cadre des ressources existantes pour assurer la sécurité de tout le personnel des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais rendre hommage au travail précieux réalisé par tout le personnel civil, militaire et de police du BUNUTIL et au dévouement dont ils font preuve dans la réalisation du mandat du BUNUTIL dans cette phase de consolidation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Hasegawa de son exposé très complet.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question en consultations.

La séance est levée à 10 h 35.